



La Convention Tripartite

OBJECTIFS ET GRANDS PRINCIPES D'ACTION

Les objectifs de l'EHPAD MR Saint-Martin dans la Convention Tripartite dite « 2ème génération » en 2007 ont été définis sur les caractéristiques, les besoins et les attentes des résidents de Saint-Martin et constituent le fondement de toute décision en matière d'intervention et d'organisation.

▪ Objectif 1 / adapter son action aux besoins évolutifs

• **Droit au choix et au risque**

- L'établissement La Maison de Retraite Saint-Martin maintient et renforce les capacités des personnes hébergées ainsi que leur développement personnel, tout en tenant compte de leur volonté personnelle

- **Objectif opérationnel 1-1/ définir et orienter ses interventions en fonction des valeurs, principes et règles en vigueur dans l'établissement**

- **Objectif opérationnel 1-2/ favoriser la mise en place d'une philosophie d'intervention reposant sur les besoins, les attentes du client, le respect de sa volonté dans un esprit d'accompagnement**

... mener une action contre les pertes cognitives et de mémoire :

- La psychologue : entretien individuel, formation/stimulation, atelier mémoire
- L'ergothérapeute
- L'animation...

... des actions efficaces contre le risque majeur de désocialisation : offrir des activités attractives pour les personnes de l'établissement, enfants, club, 3ème âge, expos...

- **Objectif opérationnel 1-3/développer des mécanismes d'évaluation de la satisfaction de la clientèle afin de s'assurer de l'amélioration continue de la qualité**

- **Objectif opérationnel 1-4/mettre à disposition et diffuser largement les documents de référence des valeurs auprès des résidents, familles, proches, personnels, administrateurs, instances,....**

▪ Objectif 2 / prendre en compte les capacités des personnes

• **Droit au choix et au risque**

- Toute personne hébergée à Saint-Martin trouve un milieu de vie qui respecte son identité, sa dignité et son intimité, qui assure sa sécurité et son confort, qui lui permet de donner un sens à sa vie et d'exercer sa capacité d'autodétermination

•

- **Objectif opérationnel 2-1**/avoir une connaissance approfondie de la personne admise afin de favoriser un processus d'adaptation, d'intégration et de socialisation le plus opérant
- **Objectif opérationnel 2-2**/stimuler et soutenir la personne accueillie sur ses potentiel ses forces, ses capacités à vivre, à s'adapter aux événements de la vie quotidienne

...Maintenir ou retrouver certaines relations sociales pour les résidents : participation aux activités, rôle propre, ouverture à la vie locale, à l'évolution de la société...

- **Objectif opérationnel 2-3**/proposer un système de soutien permettant d'aider la personne dans ses choix
- **Objectif opérationnel 2-4**/ prévenir les phénomènes de dépersonnalisation, d'infantilisation, d'abus associés aux milieux collectifs
- **Objectif opérationnel 2-5**/ contribuer à l'adaptation continue et réciproque du résident avec son milieu

- **Objectif 3 / reconnaître la diversité des êtres humains**

• **Le lien**

- L'établissement La Maison de Retraite Saint-Martin favorise et soutient le maintien de l'interaction de la personne avec sa famille et ses proches en incitant leur implication dans la prise de décision

- **Objectif opérationnel 3-1**/développer une approche centrée sur la personne :
- **Objectif opérationnel 3-2**/accompagner les personnels dans l'acquisition et la reconnaissance de compétences spécialisées leur permettant d'offrir des services personnalisés avec une gamme de services et de soins appropriés en lien aux problèmes et besoins décelés

*...Mise en place de sessions de formation portant sur les thèmes suivants :
vieillesse, maladie d'Alzheimer, troubles neurologiques, parkinson...*

- **Objectif opérationnel 3-3**/organiser des temps de ressourcement valorisants et enrichissants, des modes de communication et de régulation internes offrant une écoute attentive, permanente des difficultés et des besoins des personnels

- **Objectif 4 / maintenir le lien avec le milieu naturel et familial**

• **Le lieu**

- L'établissement La Maison de Retraite Saint-Martin offre des lieux adaptés conformes aux besoins particuliers des personnes hébergées afin de favoriser des modes d'échange et de communication à dimension humaine

- **Objectif opérationnel 4-1**/maintenir les liens sociaux et inter générationnels permettant à la personne de se sentir valorisée et incluse dans la société
- **Objectif opérationnel 4-2**/ préserver le plus possible le lien avec sa vie antérieure en facilitant l'implication des familles et des proches à la vie de l'établissement

- **Objectif opérationnel 4-3/arrêter un processus assignant un professionnel de l'établissement comme « référent » permettant de couvrir d'une part les périodes de pré admission et d'admission et d'autre part l'accompagnement durant toute la durée du séjour**
- **Objectif 5 / créer un milieu de vie adaptable aux caractéristiques de la clientèle**

<ul style="list-style-type: none"> • L'Avenir

- Il s'agit de veiller à une architecture évolutive afin de préserver l'ancrage des résidents dans le service, la chambre pour leur assurer un avenir dans un environnement sécurisant, familial.

- **Objectif opérationnel 5-1/tendre vers un fonctionnement en « îlots » rattachés à une unité de vie permettant un regroupement sélectif des clientèles (personnes présentant des déficits cognitifs, personnes ayant des problèmes d'orientation et/ou d'errance,....)**

- Créer des espaces de vie communautaires et intimes permettant de maintenir une vie autonome, de favoriser des activités de loisirs en privilégiant l'ouverture vers l'extérieur (espaces de déambulation,....)
- Favoriser le principe du « recevoir chez soi »
- Aménager le parc, jardin, arbres, parcours de santé, animaux liens puissants avec les origines majoritairement rurales.
-

- **Objectif opérationnel 5-2/répondre à la fois aux besoins d'intimité et d'appartenance/socialisation des résidents**
- **Objectif opérationnel 5-3/ créer un milieu d'hébergement adapté contribuant à la promotion de l'autonomie et au maintien des liens sociaux**

Objectif opérationnel 5-4/ permettre à la personne hébergée de se déplacer de façon autonome en ville, de s'intégrer à son milieu et d'être en contact avec son environnement intérieur et extérieur